

Protégez vos compteurs d'eau

Avec les températures négatives, les compteurs d'eau sont fortement enclins au gel. Noréade, régie chargée du Service Public d'Eau et d'Assainissement du SIDEN-SIAN, informe ses abonnés des mesures à prendre pour protéger leur compteur du gel. Les conséquences peuvent être néfastes : le gel du compteur peut provoquer des fuites d'eau entraînant une surconsommation (hausse de la facture d'eau) et nécessiter son remplacement immédiat par le Service des Eaux, à la charge de l'abonné (106,46 € TTC pour un appareil de diamètre 15 mm).

Tout d'abord, il faut savoir qu'un compteur gelé « n'explose » pas obligatoirement et qu'il peut même continuer à débiter de l'eau. C'est pourquoi il est important d'y garder un œil constant. Une chute soudaine des températures peut avoir un fort impact sur les compteurs d'eau installés à l'extérieur du domicile (près d'un portail, d'une porte de garage...). Ceux-ci risquent de se briser sous la pression de l'eau gelée et provoquer une fuite d'eau conséquente lors du redoux.

Il est conseillé, en période de grand froid :

- pour un compteur situé dans une pièce non chauffée, de boucher les ouvertures par lesquelles le froid peut pénétrer (attention à maintenir une aération suffisante si le compteur d'eau est situé au même emplacement qu'un compteur à gaz),
- pour un compteur situé dans une fosse, de le recouvrir d'une plaque d'isolant ou de l'envelopper dans un sac rempli de billes de polystyrène. La laine de verre peut convenir à condition qu'elle soit enfermée dans un sac plastique. Attention, il ne faut pas poser sur le compteur des couvertures, de la paille, ou des cartons car ces matières absorbent l'humidité et peuvent se transformer en glace : il y a risque de dégâts.

En cas d'absence prolongée (résidence secondaire ou autre), il est conseillé de fermer le robinet avant compteur après en avoir vérifié l'étanchéité et de vidanger complètement les tuyauteries.